

Reglement Particulier – 39ème tournoi National du Volant de Juvisy

- Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXX**. Il aura lieu au Complexe Sportif Jules LADOMEGUE, 21 rue Jules Ferry 91260 Juvisy-Sur-Orge, les 20 et 21Mai 2017. Ce complexe comportera 13 terrains, ainsi que 2 terrains d'échauffements.
- Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 04 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
- Art. 05 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 06 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 07 Le juge arbitre principal sera **Francois SCHWERZIG** assisté de **Maximilien VIOUX**, ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art. 08 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 09 Les inscriptions se feront **uniquement par courrier**, accompagnées du règlement, aucune inscription par mail ne sera prise en compte
- Art. 10 Les tableaux proposés seront ouvert sous condition de la participation d'un minimum de 4 joueurs/paires. Si un tableau comporte moins de 4 inscriptions, il sera annulé. Le comité organisateur se réserve la possibilité de fusionner plusieurs séries en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Art. 11 Les tableaux de doubles et de mixtes s'effectueront avec une phase de poule à 2 sortants par poule. Les tableaux de simples se joueront avec une phase de poule à 1 sortant par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4. **Les séries proposées sont scindés par points CPPH. Elles se décomposent ainsi:**
- **R4/R5+ (600-250)**
 - **R5-/R6+ (249,99-100)**
 - **R6-/D7 (99,99-32)**
 - **D8/D9/P (31,99-0)**
- Art. 12 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 13 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant les feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.

- Art. 14 Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.
- Art. 15 Le volant officiel « plume » sera le WILSON TEAM. Le volant officiel « plastique » sera le Babolat Tournament. Les deux types de volants seront en vente dans la salle.
- Art. 16 Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement n'est pas autorisé en simple mais est toléré en double si l'un des joueurs a le classement du tableau supérieur. Le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) retenu pour l'établissement des tableaux sera celui au jour de la clôture des inscriptions (21 avril 2017). Cependant, le comité d'organisation se réserve le droit d'autoriser un surclassement exceptionnel et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 17 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art. 18 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 19 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts de jeu prévus.
- Art. 20 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré "forfait". Les matchs seront arbitrés en auto arbitrage.
- Art. 21 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- Art. 22 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art. 23 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- Art. 24 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 25 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 26 La date limite d'inscription est le 21 avril 2017. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi) selon le format STANDARD de la LIFB.
- Art. 27 En cas d'inscription trop importante une liste sera établie en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi). Conformément à la réglementation mis en place, à J- 30, un mail sera adressé aux responsables indiquant si ces joueurs sont pris ou sont sur liste d'attente.
- Art. 28 Le montant des droits d'inscription est de 13 euros pour 1 tableau et de 19 euros pour 2 tableaux.
- Art. 29 Le tirage au sort sera effectué le 6 Mai 2016. Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés ou non justifiés après cette date.
- Art. 30 La compétition est nationale et ouverte aux seniors dans les séries décrites dans l'article 11 de ce présent document.
- Art. 31 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.